

**Conseil communal
Echandens**

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2006

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2006 ;
2. Réfection des collecteurs EC/EU au chemin du Bocage, préavis municipal No 09/2006 ;
3. Projet de nouveaux Statuts de l'ARASMA, préavis municipal No 10/2006 ;
4. Budget de fonctionnement 2007, préavis municipal No 11/2006 ;
5. Elections à la commission de gestion ;
6. Communications municipales ;
7. Communications du bureau ;
8. Divers et propositions individuelles ;
9. Paiement des indemnités.

Mme Katharina Zürn, présidente, ouvre la séance à 20 h. précises en saluant les conseillères et conseillers, les membres de la municipalité, la presse et le public. Elle constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée conformément à l'art. 48 du règlement du conseil communal et peut donc valablement délibérer.

Mme Katharina Zürn, présidente, informe l'assemblée que MM. Arnaud Isoz et Jean-Bernard Racine ont été assermentés devant le bureau le dimanche 26 novembre 2006.

L'appel fait ressortir la présence de 55 membres du conseil. Se sont excusés : Mme Nicole Ayer et MM. Arnaud Isoz, Joël Möckli, Olivier Peissard et Alexandre Schmidt.

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz fonctionnent comme scrutatrices.

Mme Katharina Zürn rappelle l'article 66 du RC :

« Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission. ».

1. **Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2006**

Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

2. **Réfection des collecteurs EC/EU au chemin du Bocage, préavis municipal No 09/2006**

M. Michel Pache précise que contrairement à ce qui est écrit au dernier paragraphe du point 3 du préavis en discussion, le Service du Gaz n'a pas encore fait connaître les résultats de son enquête.

M. Philippe Bohner, président de la commission des routes, n'a rien à ajouter à son rapport.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

La discussion est ouverte.

M. Pierre-Louis Pasche, habitant au chemin du Bocage, confirme avoir reçu une circulaire du Service du Gaz. Il croit savoir qu'il faut au moins le 50 % des propriétaires intéressés pour que ce tuyau soit posé. Si ce pourcentage n'était pas atteint, il pense qu'il faudrait quand même le poser afin de ne pas le regretter d'ici quelques années.

M. Michel Pache lui répond que l'on ne peut pas obliger le Service du Gaz à poser cette canalisation. D'autre part, il pense que le quota demandé n'est pas le 50 % mais moins. Nous devons donc attendre le résultat de cette enquête.

M. Thierry Lambelet demande quelle variante de qualité de tuyaux sera choisie. M. Michel Pache répond que des essais de tuyaux en PP (Rehau) ont été concluants et qu'ils sont plus écologiques, bien qu'ils soient un peu plus chers.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 09/2006,
- vu le rapport de la Commission des routes,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'accorder à la municipalité un crédit de Fr. 574'584.—pour la réfection des collecteurs EC/EU au chemin du Bocage,
- de prélever ce montant sur nos liquidités,
- d'amortir cette somme sur un délai maximum de 20 ans.

3. Projet de nouveaux Statuts de l'ARASMA, préavis municipal No 10/2006

Mme Irène Caron n'a rien à ajouter au préavis.

Mme Monique Brandt, présidente de la commission ad hoc, n'a rien à ajouter à son rapport si ce n'est de relever que le changement le plus important est à l'article 10 qui modifie le nombre de voix par commune qui passe de une voix à une voix pour 1000 habitants.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal No 10/2006,
- vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE A LA MAJORITE (53 oui – 1 abstention)

- d'adopter les statuts de l'Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne.

4. Budget de fonctionnement 2007, préavis municipal No 11/2006

M. Philip Panchaud, syndic, désire apporter quelques modifications au budget ; à la page 5 où nous avons 464 actions BCV au lieu de 414. A la page 10, le compte 210.3199.00 doit être porté à fr. 300'000.—au lieu de fr. 240'000.—ce qui modifiera plusieurs montants tout au long de la lecture du présent budget.

M. Jean-Nicolas Muff, président de la Commission des finances, n'a rien à ajouter à son rapport.

Mme Katharina Zürn, présidente, passe en revue tous les postes du budget 2007, lecture qui peut être interrompue à tout moment pour un complément d'information.

M. Philippe Diserens demande si la somme de fr. 92'000.—au point 430.3115.00 est le report de l'année dernière pour une dépense qui n'aurait pas été effectuée. Effectivement, cette somme était prévue pour l'achat d'un tracteur qui n'a pas encore été concrétisé.

M. Claude-Alain Vuillerat demande si le point 430.3142.00 a fait l'objet d'un préavis. M. Michel Pache répond que ce n'est pas nécessaire puisque c'est au budget. M. Vuillerat souhaiterait que la Commission des Routes soit consultée à ce sujet.

Mme Monique Brandt demande des précisions sur le poste Univers 1028 (Préverenges). M. Panchaud explique qu'il s'agit d'un espace pour les jeunes à Préverenges, géré par la commune de Préverenges, mais soutenu par les communes avoisinantes vu que certains de nos élèves s'y rendent.

M. Philippe Martin demande si un amendement va être déposé ou non par M. Claude-Alain Vuillerat au sujet de la question posée plus haut. M. Philip Panchaud assure à M. Vuillerat que la commission des routes sera consultée et qu'il n'est donc pas nécessaire de déposer un amendement.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, présidente, donne lecture des conclusions de ce préavis et l'on passe au vote à main levée.

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le budget 2007 et le préavis municipal No 11/2006 modifié au poste 210. IMPOTS, le montant des charges a été augmenté à fr. 320'000.— ce qui modifie plusieurs montants, à savoir :

- page 10 au point 2. Finances, il faut lire fr. 1'920'630.—au lieu de fr. 1'860'630.— ;
 - page 10 au point 21. Impôts, il faut lire fr. 320'000.—au lieu de fr. 260'000.— ;
 - page 10 au point 210. Impôts, il faut lire fr. 320'000.—au lieu de fr. 260'000.— ;
 - page 10, au point 210.3199.00, il faut lire fr. 300'000.—au lieu de fr. 240'000.— ;
 - page 11, l'excédent de produits se monte à fr. 6'275'870.—au lieu de fr. 6'335'870.— ;
 - page 20, au point 2. il faut lire fr. 1'920'630.—au lieu de fr. 1'860'630.— ;
 - page 20, le total de fonctionnement, il faut lire aux charges fr. 9'684'238.—au lieu de fr. 9'624'238.— ;
 - page 20, l'excédent de produits se monte à fr. 287'317.—au lieu de fr. 347'317.— ;
 - page 21, au point 3 il faut lire 9'684'238.—au lieu de fr. 9'624'238.— ;
 - page 21, au point 31. il faut lire fr. 2'152'300.—au lieu de fr. 2'092'300.— ;
 - page 21, au point 319, il faut lire fr. 594'000.—au lieu de fr. 534'000.—
- vu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- d'adopter le budget de fonctionnement 2007 tel que corrigé.

Il est rappelé que le budget 2007 concernant l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges – Denges – Echandens – Lonay est distribué à titre d'information.

5. Elections à la commission de gestion

Mmes Monique Arzenton et Isabelle Katz ainsi que MM. Philippe Diserens et Philippe Gandillon sont rééligibles et acceptent de se représenter.

MM Claude-Alain Vuillerat, Olivier Métry, Youri Borboen, Gilbert RoCHAT sont présentés et acceptent leur candidature.

Bulletins rentrés	55
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	55
Majorité absolue	28

Mme Isabelle Katz est élue par 48 voix.

Mme Monique Arzenton est élue par 47 voix.

M. Philippe Diserens est élu par 45 voix.

M. Olivier Métry est élu par 45 voix.

M. Philippe Gandillon est élu par 44 voix.

M. Youri Borboen est élu avec 37 voix.

M. Claude-Alain Vuillerat est élu avec 34 voix.

M. Gilbert Rochat obtient 31 voix.

6. Communications municipales

M. Guy Richard

Remplacement d'un tracteur

Dans le cadre du renouvellement du parc de véhicules du service de la voirie, la municipalité a porté, depuis 2 ans, la somme de Fr. 90'000.—au budget annuel de notre commune, l'objectif de cette démarche étant de maintenir des véhicules en bon état de fonctionnement à des coûts optima et d'assurer une bonne fiabilité de ceux-ci, principalement en période hivernale.

Une analyse de la situation a été effectuée en collaboration avec le service de la voirie. Il s'est avéré que le remplacement du tracteur Iseki, acquis en 1995, totalisant environ 4'500 heures de travail et montrant quelques signes de fatigue, serait judicieux.

Evaluation : 3 tracteurs de marques différentes ont été mis à disposition du service de la voirie pour essais durant quelques jours. Pour des raisons de dimensions, l'une des marques a été éliminée. 2 offres ont été retenues pour la fourniture d'un tracteur de 35 CV environ et d'une lame à neige de 1 m.60 (la lame à neige actuelle datant de 1983).

En séance du 13 novembre 2006, la municipalité a décidé, sur la base de l'évaluation effectuée avec le service de la voirie, de passer commande d'un tracteur de marque Kubota STV 36, d'une puissance de 35,9 CV, ainsi que d'une lame à neige de 1.60m, les équipements existants pouvant être utilisés sans problème sur le nouveau tracteur.

Coût de l'investissement :

Achat du tracteur neuf		fr. 49'900.—
Lame à neige		<u>fr. 4'600.—</u>
Total du véhicule		fr. 54'500.—
Reprise du tracteur Iseki	./.	<u>fr. 8'000.—</u>
Total final		<u>fr. 46'500.—</u>
		=====

Cette somme sera prélevée sur le budget 2007.

M. Jean-Marc Landolt

Equipements collectifs

Suite au concours d'idées organisé à la fin de l'année 2003, trois équipements collectifs ont été retenus pour le développement de notre village :

- la grande salle et la place du Saugey,
- la salle de paroisse et le réaménagement du parking de l'église,
- la ferme située en face du Château (parcelles Nos 140 et 141).

Avec la perspective de la prochaine mise en vigueur du PGA et du nouveau Règlement sur la police des constructions, qui fera l'objet d'un futur préavis, la municipalité pourra organiser les démarches nécessaires aux études relatives à ces équipements.

M. Philipp Panchaud

Décret sur le secteur de l'électricité (DeSecEl)

Le décret sur le secteur de l'électricité (DeSecEl) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Ce décret a pour corollaire la disparition des ristournes communales. Le dernier versement aura lieu en juin 2007 pour l'année 2006. Ce revenu est inscrit au budget, cpte 410.4112.0.

Ce décret prévoit que dès le 1^{er} janvier 2007 les communes auront le choix :

- soit de taxer l'électricité consommée sur leur territoire à raison de 0,7 centime/KWH
- soit de ne pas le faire.

La perception de cet impôt indirect sera effectuée par le distributeur d'électricité, chez nous, la Romande Energie. Cette dernière, pour des raisons de transparence, ventile déjà sur ses factures le prix de l'énergie ainsi que le montant des taxes y relatives.

La municipalité a décidé de ne pas percevoir cet impôt. Les raisons principales sont les suivantes :

- la commune désire mettre en valeur les terrains en zone artisanale de la Chocolatière. Les entreprises sont regardantes aux frais occultes. La non-perception de cet impôt rend la commune d'Echandens plus attractive ;
- le manque à gagner pour la caisse communale serait, par rapport à la situation actuelle, de quelque Fr. 25'000.-- ;
- bien que ceci ne soit pas encore formellement arrêté par le Canton, il est fort probable que ces revenus n'entrent pas dans le calcul péréquatif ;
- il est à tout moment possible de passer préavis par devant le Conseil afin de requérir la perception de cet impôt.

Nonobstant ce qui précède et selon les informations reçues de la Romande Energie, les factures d'électricité seront majorées pour le Canton et la Confédération de :

0,025 ct/KWh (Art.22 DeSecEl- Emolument cantonal)	dès le 01.11.2006
0,18 ct/KWh (Art. 40 LVEne - Taxe cantonale énergies renouvelables)	dès le 01.11.2006
0,05 ct/KWh (LEN – Taxe fédérale promotion énergies renouvelables)	dès le 01.01.2007
soit environ 0,255 ct/KWh	

Nouvelle pasteure

Dans sa séance du 26 novembre dernier, le Conseil paroissial a ratifié l'élection d'une nouvelle Pasteure, Mme Sophie Vallélian, qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2007.

Impôts

A la suite de la décision du Grand Conseil Vaudois, les acomptes cantonaux 2007 seront dorénavant facturés tous les mois, soit en 12 tranches.

La commune d'Echandens percevant elle-même ses impôts, les acomptes communaux continueront d'être facturés en 9 tranches.

Sentences municipales

La mise en œuvre de la nouvelle partie générale du Code pénal suisse modifie la procédure des sentences municipales comme suit :

- Dès le 1^{er} janvier 2007, l'autorité municipale prononce des amendes jusqu'à fr. 500.—et jusqu'à fr. 1'000.—en cas de récidive et, en plus, une peine privative de liberté de substitution d'un jour au moins et de 3 jours au plus, respectivement de 6 jours en cas de récidive. Cette peine privative de liberté ne sera exécutée que si l'amende n'est pas payée de manière fautive.

Mme Irène Caron

Aide sociale

En complément des chiffres du budget 2007, la municipalité a pensé utile de relever le montant payé par habitant à titre d'aide sociale, soit :

Coût par habitant : environ fr. 1'300.—

soit pour une famille de 2 adultes et 2 enfants : fr. 5'200.— par année.

M. Guy Richard

Comme nous vous l'avons annoncé par communication municipale en séance du 20 février 2006, l'étude sur la réhabilitation du parc du Château s'est poursuivie en 2006 et touche à sa fin. Nous serons à même de présenter un préavis lors d'un prochain Conseil communal.

S'agissant d'un projet d'une certaine importance au centre du village, qui a fait l'objet d'une recherche historique, d'un inventaire des plantes existantes et de leur état sanitaire, la municipalité sollicite, de la part du Conseil communal, la participation, lors de la présentation du préavis y relatif, de M. Olivier Fivaz, architecte-paysagiste, auteur du projet.

Ce souhait est accepté à l'unanimité.

7. Communications du Bureau

Mme Katharina Zürn, présidente, rappelle les résultats des dernières votations du 26 novembre et nous annonce les prochaines échéances électorales du 11 mars 2007.

Elle rappelle que le Téléthon 2007 se déroule les 8 et 9 décembre 2006 et invite l'assemblée à soutenir cette manifestation. Les jetons de présence de la présente séance lui seront du reste versés.

La prochaine séance du Conseil communal est prévue le 26 mars 2007.

Mme Katharina Zürn remercie toutes les personnes qui s'engagent pour notre commune et qui participent régulièrement et avec intérêt aux séances en rappelant qu'il est toujours possible

d'adresser ses remarques ou souhaits par écrit avant la séance, en cas d'absence. Ses remerciements vont aussi à la municipalité pour son soutien, à toute l'administration communale pour leur précieuse collaboration et à toutes les personnes compétentes qui entretiennent tout au long de l'année notre village. Elle présente à tous ses meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année.

8. Divers et propositions individuelles

M. Fabien Maillefer annonce le traditionnel bal du Petit Nouvel-An organisé par la Jeunesse le vendredi 5 janvier 2007.

M. Philippe Diserens est préoccupé par la dissolution éventuelle du FC Echandens et demande à la municipalité si elle a été contactée à ce sujet. M. Philip Panchaud lui répond qu'il n'est pas opposé à l'aide aux clubs sportifs mais que la municipalité n'a pas encore été sollicitée officiellement pour une aide financière.

M. Philip Panchaud adresse à l'assemblée son discours de fin d'année :

Le Conseil communal de décembre marque comme chacun le sait la fin de l'année et pour un nombre d'entre vous les premiers six mois d'activité dans votre mandat.

Le changement de législature fin juin a fait de 2006 une année un peu bizarre. En effet, cette césure au début de l'été a eu pour corollaire que, de manière générale, peu de nouvelles choses furent exécutées cette année. Au printemps, les chevaux sentaient l'écurie et pour certains l'engouement ne fut plus le même une fois les résultats des élections connus. De plus, l'entrée en fonction de nouveaux élus coïncida avec le début des vacances. Ce n'est donc qu'au début de l'automne que les nouveaux projets communaux furent mis ou remis sur la table. Cet état de fait n'est pas propre à Echandens. Certaines communes eurent de réels bouleversements au sein de leur municipalité ou de leur conseil communal et s'en trouvèrent grandement affectées.

A Echandens, ma collègue et amie Irène Caron n'eut que peu de temps pour prendre ses marques ; elle fut immédiatement confrontée à un problème d'infiltration d'eau à l'immeuble du Saugey. Il fallut localiser l'origine du problème, organiser les travaux de réparation et d'assèchement, annoncer le sinistre à l'assurance et obtenir les documents nécessaires au remboursement du dommage tout en faisant face à des locataires mécontents. Le plus gros de ce travail prit environ 4 mois et ne fut pas de tout repos.

De surcroît, c'était le moment choisi par l'ARASMA pour mettre sur pied un nouveau règlement concernant l'accueil de la petite enfance, requis par l'introduction de la loi sur l'accueil de jour de la petite enfance.

Elle a donc immédiatement eu fort à faire et j'ai grand plaisir à la féliciter ici de son engagement et de son sérieux. Je suis certain de parler également au nom de mes collègues en vous disant qu'elle a su s'intégrer en un temps record et que votre collègue municipal s'enrichit de son expérience et de sa bonne humeur.

Le programme de législature suit son cours : ainsi que M. Jean-Marc Landolt vous l'a communiqué, il y eut des oppositions suite à la mise à l'enquête du PGA et de son règlement y relatif. La réalisation des biens d'équipements collectifs s'en trouvera quelque peu retardée.

Nous espérons pouvoir, dans un prochain avenir, vous présenter les idées de la municipalité pour la réhabilitation du parc du château ainsi que vous soumettre un préavis pour l'extension de la déchetterie.

A l'échelon de la région, le SDRM (schéma directeur de la région morgienne) sera bientôt sous toit et viendra s'intégrer dans le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges. Avec une augmentation de la population de l'ordre de 20 % dans l'arc lémanique, notre région connaîtra de grands changements dans les 20 à 30 ans à venir. Le SDRM et le PALM seront les outils qui permettront de façonner notre cadre de vie futur.

L'année prochaine verra les élections cantonales. Conformément à la nouvelle Constitution, le nombre des députés sera ramené de 180 à 150 et le découpage électoral se fera selon les nouveaux districts. Notre vaillant député, M. Jean Martin, se représente. Qui de mieux qu'un député d'Echandens pour défendre les intérêts de la commune auprès du canton.

Echandens fait et continuera de faire partie du district de Morges. Celui-ci passera à 66 communes allant de Pompaples et Orny au nord-est à St-Oyens à l'ouest. Ce district entrera administrativement en fonction au 1^{er} janvier 2008. L'année prochaine verra alors peut-être un redimensionnement des organismes supracommunaux tels que la PEC et l'ACRM.

Que vous dire en cette fin d'année si ce n'est qu'il règne une bonne entente et une franche camaraderie au sein de la Municipalité. Ce soir, chers collègues, c'est à vous que j'adresse mes plus vifs remerciements. Votre engagement, votre bonne humeur et votre perpétuel soutien me sont précieux.

Il fait chaud pour la saison mais j'espère vivement que remercier par avance la voirie de maintenir nos routes déneigées cet hiver ne restera pas un vœu pieux.

Mes collègues municipaux se joignent à moi pour souhaiter à chacun d'entre vous ainsi qu'à vos familles de joyeuses fêtes de fin d'année.

Merci de votre attention !

9. **Paiement des indemnités**

Mme Simone Chambaz procède au paiement des indemnités.

La parole n'étant plus demandée, Mme Katharina Zürn, lève la séance à 21 h.30

La présidente :

La secrétaire :

Katharina Zürn

Claire-Lise Martin

